

Réforme 2023 – Mémo pour entreprises – CFC - FIEc

	Orfo 2017	Orfo 2023
Vocabulaire	Objectifs évaluateurs obligatoires Objectifs évaluateurs optionnels	Compétences Opérationnelles (CO) <p>Les compétences opérationnelles sont classées par domaines de compétences A, B, C, D, E,</p> <p>Chaque compétence opérationnelle (CO) est numérotée par domaine de compétence et par chiffre, exemple A1, A2, etc...</p> <p>A = 5 compétences B = 5 compétences C = 5 compétences + 1 compétences en option finance D = 4 compétences + 1 compétence en option langues nationale (français) + 1 compétence en option langue étrangère (allemand) E = 4 compétences + 2 compétences en option technologie</p> <p>=> A acquérir au total : 23 compétences + 1 (ou 2 pour l'option technologie)</p>
	STA	Contrôle des Compétences en Entreprise (CCE) A la suite du rapport de formation (base : mandats pratiques)
	Mandats pratiques des CI CC-CI : Entretiens Clients	Mandats de transferts des CI => 2 CC-CI Mandat de transfert 1 Traiter les demandes des clients CC-CI 1 = 1 ^{ère} année Mandat de transfert 2 Mettre en œuvre son propre projet dans l'entreprise CC-CI 2 - Démarrage en fin de 2 ^{ème} année et finalisation en début de 3 ^{ème} année
Technique / pratique	DFP et Konvink Notes dans la BDEFA2	Konvink Notes dans Konvink
Examens	PFP pour examen oral Examen écrit	Examen oral - 1 ^{er} examen en 2027 Pas d'examen écrit

Réforme 2023 – Mémo pour entreprises – CFC - FIEc

	Orfo 2017	Orfo 2023
Profil	Profil B ou E	<p>Pas de profil Les apprentis peuvent choisir entre différentes options :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Finance : CO C6 • Communication en langue nationale (français) : CO D5 • Communication en langue étrangère (allemand) : CO D6 • Technologie : CO E5 + E6 <p>Le domaine à choix permet de pratiquer l'anglais (école)</p>
Organisation en entreprise	2 STA	2 CCE

Processus mandat pratique en entreprise :

Les compétences opérationnelles sont réparties par année scolaire et leur apprentissage se fait en parallèle avec l'école professionnelle

1. Attribution du mandat (par l'entreprise)
2. Mise en œuvre en entreprise, par l'apprenti.e
3. Feed-back du formateur en entreprise

Et chaque semestre, sur la base de la réalisation des mandats pratiques :

4. Auto-évaluation et évaluation du développement des compétences (mandats pratiques et grille des compétences)
5. Entretien de qualification, sur la base du rapport de formation
6. Note d'expérience (document « Contrôle de Compétences de l'Entreprise » - CCE, sera mis à disposition via Konvink, box « Salle d'examen »).

Dans l'onglet Portfolio se trouve la box «Boussole des compétences» où sont répertoriés les mandats pratiques ainsi que le matériel pour les rapports de formation.